



HAUTES-PYRÉNÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°65-2022-075

PUBLIÉ LE 18 MARS 2022

Sommaire

Préfecture Hautes-Pyrenees / Secrétariat Général - Direction de la citoyenneté et des collectivités locales

65-2022-03-17-00002 - Arrêté préfectoral portant composition de la commission de recensement des votes dans le cadre de l'élection présidentielle des 10 et 24 avril 2022 (2 pages)

Page 3

Préfecture Hautes-Pyrenees

65-2022-03-17-00002

Arrêté préfectoral portant composition de la
commission de recensement des votes dans le
cadre de l'élection présidentielle des 10 et 24
avril 2022



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté préfectoral n°
portant composition de la commission de recensement des votes dans le cadre de
l'élection présidentielle des 10 et 24 avril 2022**

Le préfet des Hautes-Pyrénées

Vu le code électoral ;

Vu la loi n°2001- 213 du 8 mars 2001 portant application de la loi 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel et notamment son article 25 ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de monsieur Rodrigue FURCY préfet des Hautes-Pyrénées ;

Vu le décret N° 2022-66 du 26 janvier 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection du Président de la République ;

Vu l'ordonnance de Monsieur le premier Président de la cour d'appel de Pau en date du 9 mars 2022;

Considérant qu'une commission de recensement des votes doit être instituée pour le recensement des votes de l'élection présidentielle ;

Sur proposition de madame la secrétaire générale ;

ARRÊTE

Article 1^{er}: Il est institué dans le département une commission de recensement des votes chargée d'opérer le recensement des votes de l'élection présidentielle des 10 et 24 avril 2022.

Article 2 : La commission est composée comme suit :

Pour le scrutin du 10 avril 2022 :

en qualité de présidente : Mme Muriel RENARD, présidente du tribunal judiciaire de Tarbes

en qualité de membres :

-Mme Laurence BAYLAUCQ, vice-présidente chargée des fonctions de juge des enfants au tribunal judiciaire de Tarbes

-Mme Lucile PICHENOT, vice-présidente au tribunal judiciaire de Tarbes

Pour le scrutin du 24 avril 2022 :

en qualité de présidente : Mme Marie-Gabrielle VICHE, vice-présidente chargée de l'application des peines au tribunal judiciaire de Tarbes

Tél : 05 62 56 65 65

Courriel : prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr

Place Charles de Gaulle – CS 61350 – 65013 TARBES Cedex 9

en qualité de membres :

-M Philippe RIGAULT, vice-président chargé du contentieux et de la protection au tribunal judiciaire de Tarbes

-Madame Anne-Laure RIGAULT, vice-présidente au tribunal judiciaire de Tarbes

Article 3 : le siège de la commission est fixé à la préfecture des Hautes-Pyrénées, salle Jean Moulin. Les travaux de la commission débuteront le dimanche 10 avril 2022 à partir de 22 heures pour le premier tour, et le dimanche 24 avril 2022 à partir de 22 heures pour le second tour.

Les représentants des candidats régulièrement mandatés peuvent assister aux travaux de la commission et demander éventuellement l'inscription de leurs observations au procès-verbal.

Article 4 : Madame la secrétaire générale de la préfecture des Hautes-Pyrénées et Madame la présidente de la commission sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à l'ensemble des membres de la commission.

Fait à Tarbes, le 17 MARS 2022

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation
La secrétaire générale

Sibylle SAMOYAUULT